

Dispositif Ordonnance Verte - Procédure

Afin de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens pendant la grossesse, la Ville a décidé de mettre en place une "**Ordonnance verte**" à destination de toutes les femmes enceintes habitant à Strasbourg. Cette expérimentation visant à protéger la santé des femmes et de leur futur enfant est d'une durée d'un an et permettra à 800 femmes de bénéficier de ce dispositif.

Si ce dispositif vous intéresse et que vous souhaitez y participer, nous vous invitons à prendre connaissance des conditions de participation ci-dessous :

1. Inscription :

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 16 novembre 2022 sur le site internet monstrasbourg : strasbourg.eu/ordonnance-verte

Toute femme enceinte habitant Strasbourg peut s'inscrire, y compris les mineures, quel que soit le stade de la grossesse, sur production d'une ordonnance ou d'une prescription remplie par un professionnel de santé ;, médecin généraliste, gynécologue ou sage-femme (*modèle à télécharger sur le site monstrasbourg*). Le certificat de grossesse est également accepté.

Suite à la demande d'inscription, un espace personnel sera accessible via un code de suivi ou un compte monstrasbourg. La création d'un compte monstrasbourg n'est pas obligatoire.

Attention le nombre de bénéficiaire est limité, votre inscription ne sera définitive qu'à la réception d'une confirmation d'entrée dans le dispositif.

2. Organisation des ateliers et des points de collecte:

Les ateliers débuteront courant novembre 2022 et les points de collecte ouvriront début janvier 2023.

Ils se situeront dans les quartiers suivants : Robertsau/Cité de l'III, Centre-Gare, HautePierre, Neudorf, Montagne Verte, Neuhof.

Suite à la participation au premier atelier, le panier de légumes bio sera mis à disposition chaque semaine dans le point de collecte choisi pendant une durée d'environ 7 mois.

En cas d'impossibilité de retrait du panier à la date prévue, le report est possible au plus tard 48h avant la date de retrait. Au bout de 3 non-retraits de panier sans signalement préalable, votre participation au dispositif sera réévaluée.

Le report de la date d'atelier est également possible au plus tard 48h avant la date prévue.

Au bout de 3 reports d'atelier ou en cas d'absences récurrentes à un atelier sans signalement préalable, votre participation au dispositif sera réévaluée.

En participant au dispositif, vous vous engagez à participer aux deux ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens.

3. Contact :

Nous sommes disponibles pour toute demande de renseignement ::

- Par téléphone au 03.68.98.68.97
Les lundis et mardis de 9h à 12h
Les mercredis et jeudis de 14h à 17h
- Ou par mail : ordonnanceverte@strasbourg.eu